

AMNESTY INTERNATIONAL ÉF-AI  
Index AI : AMR 19/16/94

DOCUMENT EXTERNE  
Londres, 9 août 1994

CAS D'APPEL

Au-delà du désespoir : un programme pour les droits de l'homme au Brésil  
Action des sections

1. Le massacre de Vigário Geral  
(Rio de Janeiro)

Gilberto Cardoso dos Santos, soixante et un ans, retraité, père de 12 enfants.  
Janç da Silva Santos, cinquante-six ans, femme au foyer, mère de 12 enfants.  
Lucia Silva Santos, trente-quatre ans, couturière.  
Lucinete Silva Santos, vingt-sept ans, réceptionniste dans un cabinet de dentiste.  
Luzinete Silva Santos, vingt-six ans, ouvrier métallurgiste.  
Luciano Silva Santos, vingt-quatre ans, ouvrier imprimeur.  
Rubia Santos, dix-huit ans, ouvrière imprimeur, mère de trois enfants.  
Lucilene Santos, quinze ans, étudiante.  
Joacir Medeiros, soixante ans, propriétaire de bar, père de sept enfants.  
Guaraçy de Oliveira Rodrigues, trente-trois ans, aide-soignante.  
José dos Santos, quarante-sept ans, serrurier.  
Paulo Roberto dos Santos Ferrreira, quarante-quatre ans, conducteur d'autobus, père d'un enfant.  
Adalberto de Souza, quarante ans, ébéniste.  
Luis Cláudio Feliciano, vingt-huit ans, ouvrier métallurgiste.  
Paulo César Gomes, trente-cinq ans, ébéniste.  
Cléber Alves Marro, vingt-quatre ans, ouvrier imprimeur.  
Hélio de Souza Santos, trente-huit ans, chômeur.  
Amarindo Bahiense, trente et un ans, ouvrier imprimeur au chômage.  
Clodoaldo Pereira, vingt-trois ans, employé dans l'industrie agro-alimentaire.  
Edmilson José da Costa, vingt-trois ans, mécanicien.  
Fabio Pinheiro Lau, dix-huit ans, porteur.

Dans la nuit du dimanche 29 au lundi 30 août 1993, entre onze heures du soir et une heure du matin, une trentaine d'hommes vêtus de noir, portant des cagoules et puissamment armés de revolvers, de pistolets et de fusils AR 15, ont donné l'assaut au bidonville (favela) de Vigário Geral (Rio de Janeiro) durant deux heures, tirant sans distinction sur toutes les personnes qu'ils rencontraient. De nombreux habitants de la favela ont été tués.

L'opération avait été, de toute évidence, mûrement préparée. Les hommes masqués se sont d'abord divisés en trois groupes, pénétrant dans la favela en escaladant les murs situés à l'arrière du bidonville. Ils auraient coupé les fils du système de sonorisation de la favela et rendus inutilisables les autres moyens de communication. L'un des groupes est parvenu au n° 12 de la Rua Antônio Mendes, un bar où plusieurs hommes étaient en train de jouer aux cartes. Affirmant appartenir à la police, les membres du commando auraient exigé de voir les cartes d'identité des hommes présents dans le bar. Ils auraient ensuite projeté ces derniers à terre, lancé une grenade paralysante dans la pièce, puis ouvert le feu, tuant sept personnes. Les victimes étaient la victoire du Brésil sur la Bolivie après la transmission télévisée d'un match de football opposant les équipes des deux pays. Ensuite, le groupe a fait irruption chez une famille de fidèles évangéliques demeurant de l'autre côté de la rue. Lorsque l'un des assaillants s'est rendu compte que sa cagoule avait glissé et qu'il pouvait de ce fait être identifié, le commando a commencé à tirer, tuant huit des 15 membres de la famille. Parmi les victimes figuraient le chef de famille, Gilberto Cardoso dos Santos, âgé de soixante et un ans, qui était alité à la suite d'une opération récente, sa femme Janç dos Santos, ainsi que leur belle-fille Rubia Santos, âgée de dix-huit ans et mère d'un bébé d'un mois. Quatre de leurs filles, dont Lucilene dos Santos, qui devait fêter ses seize ans le lendemain, et un de leurs fils ont également été tués. Quatre enfants de moins de dix ans sont parvenus à s'échapper après avoir escaladé un mur à l'arrière de la maison, emportant avec eux le bébé de Rubia Santos.

Les deux autres groupes ont, de leur côté, tiré sans distinction sur toutes les personnes qu'ils croisaient dans la favela, tuant cinq hommes. Amarindo Bahiense, âgé de trente ans, et son beau-frère Clodoaldo Pereira revenaient d'une fête d'anniversaire quand ils ont été abattus dans la

rug. Edmilson José Prazeres da Costa, vingt-trois ans, sortait de la maison de son père accompagné de sa femme Rose, dix-neuf ans, et de Juliette, leur enfant de trois ans, quand deux hommes masqués ont pointé leur fusil sur la tempe de Rose. Edmilson a voulu s'interposer, mais les deux hommes l'ont entraîné à l'écart. En dépit des supplications de son père, affirmant que son fils était un honnête travailleur, les deux hommes ont tiré presque à bout portant sur Edmilson ; plusieurs balles l'ont atteint à la poitrine, au cou et à la tête. Vers une heure du matin, les trois groupes d'hommes masqués se seraient regroupés avant de quitter la favela.

Par la suite, le gouverneur de l'État de Rio de Janeiro a publiquement qualifié cette tuerie d' « acte de vengeance inadmissible ». Le 28 août, quatre membres du 9<sup>e</sup> bataillon de la police militaire avaient été tués sur une place située à l'entrée de la favela de Vigário Geral. Les meurtriers seraient apparemment des trafiquants de drogue basés dans la favela. Selon le gouvernement brésilien, les quatre policiers se livraient à des « activités irrégulières » au moment où ils ont été abattus.

À l'issue d'une enquête, 28 membres de la police militaire, trois de la police civile et deux fonctionnaires du département de la Sécurité publique de l'État de Rio de Janeiro ont été inculpés de participation au massacre. Le procureur a toutefois déclaré qu'il lui était difficile d'obtenir des habitants du bidonville qu'ils viennent témoigner en raison de la crainte que ceux-ci éprouvaient.

Veuillez écrirez aux autorités pour :

- dire qu'à votre connaissance un certain nombre de membres de la police militaire et civile ont fait l'objet d'une inculpation dans le cadre du massacre de Vigário Geral ;
- demander si ces policiers ont été suspendus de leurs fonctions pour la durée du procès et s'ils sont actuellement détenus ;
- solliciter des informations sur le déroulement de la procédure judiciaire ;
- demander quelles mesures ont été prises pour assurer la sécurité et la protection des témoins ;
- demander instamment que tout soit fait en vue de déférer tous les responsables à la justice.

À qui adresser vos appels :

(Gouverneur de l'État)

Exmo. Sr. Governador do Estado de Rio de Janeiro

Sr. Nilo Batista

Palácio Guanabara

Rua Pinheiro Machado s/n

22.231 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur)

(Secrétaire de la police civile)

Exmo. Sr. Secretário de Segurança Pública do Estado de Rio de Janeiro

Sr. Mário Covas

Rua Barão de Itambi

N° 60, 9 andar, Botafogo

22.231 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur)

(Procureur général de l'État)

Exmo. Dr. Antônio Carlos Biscaia

Procurador Geral de Justiça do Estado de Rio de Janeiro

Av. Nilo Pesanha 12, 2 andar

22.020 Centro, Rio de Janeiro, RJ, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur le Procureur général)

Envoyez une copie de vos appels à :

(organisation non gouvernementale locale)

Centro de Articulação de Populações Marginalizadas

Rua Da Lapa 200, Sala 809

20.021 Centro, Rio de Janeiro, RJ, Brésil

(Journal)  
Jornal O Dia  
Rua de Riachuelo 359, 5 andar  
20.255-900 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

2. Wilson Brito dos Santos, étudiant,  
et Ademir Barbosa Correia, étudiant et marchand ambulancier, Salvador (État de Bahia)

Dans la soirée du 27 février 1992, Wilson Brito dos Santos et son ami Ademir Barbosa Correia rentraient chez eux dans une banlieue de Salvador (État de Bahia), lorsqu'ils ont été interceptés par un groupe d'hommes vêtus en civil. Sans prendre la peine de vérifier l'identité des deux jeunes gens, ces hommes leur ont passé les menottes avant de les enfermer dans le coffre d'une voiture. Wilson aurait remarqué que l'un de ces hommes (un policier militaire) était un de ses voisins et l'aurait alors supplié de l'aider, mais en vain. De bon matin, les deux jeunes gens ont été emmenés dans un lieu désert, aux abords de la ville. Après qu'on les eut extirpés du coffre, ordre leur a été donné de s'asseoir jambes croisées, la tête entre les jambes. L'un des hommes a ensuite sommé Wilson de relever la tête, puis il lui a tiré dans l'œil, dans la poitrine et dans une jambe. Ademir a tenté de s'échapper, mais il a été abattu. Wilson s'étant fait passer pour mort, les hommes l'ont jeté dans les broussailles avant de s'en aller. Le lendemain matin, Wilson a pu attirer l'attention d'un passant. Emmené à l'hôpital, il a survécu, mais est resté aveugle d'un œil.

Wilson a identifié cinq policiers militaires comme étant les tueurs. Ils ont été inculpés de l'enlèvement et du meurtre d'Ademir. En mai 1992, le commandant de la police militaire de l'État de Bahia a annoncé que les cinq hommes avaient été destitués de leurs fonctions et seraient placés en détention en attendant d'être jugés. Quatre d'entre eux ont été condamnés à des peines comprises entre vingt et vingt-cinq ans d'emprisonnement pour « homicide qualifié » ; le dernier a été acquitté.

En apprenant l'emprisonnement des meurtriers de son fils, la mère d'Ademir a déclaré : « La justice des hommes est lente, mais sûre. » Cependant, la confiance que cette femme plaçait dans la justice brésilienne a été dramatiquement bafouée. Avant la fin de l'année, Wilson devait aussi mourir aux mains de la police militaire.

Le 19 novembre 1992, Wilson Brito a, en effet, reçu 12 balles dans le corps, après que la police eut fait irruption dans sa cabane, située dans le bidonville de Pituaçu, à Salvador. Il est mort sur le coup. Sa femme, Sandra, atteinte de trois balles, a survécu. Deux jours avant sa mort, Wilson semble s'être plaint d'avoir reçu des menaces de mort émanant de membres de la police militaire. Le policier précédemment acquitté du meurtre de son ami aurait été au nombre des tueurs.

À la fin de quelques mois d'emprisonnement, les quatre policiers condamnés ont été libérés ; ils ont été réintégrés dans leurs fonctions au sein de la police militaire de Bahia, en attendant qu'il soit statué sur leur appel.

Veuillez écrire aux autorités pour :

– exprimer votre préoccupation concernant l'enlèvement et le meurtre d'Ademir Barbosa Correia survenus le 27 février 1992, ainsi que le meurtre de Wilson Brito dos Santos qui s'est produit le 19 novembre 1992 à Pituaçu, Salvador, meurtres apparemment commis par des membres de la police militaire ;

– dire que vous avez appris la condamnation de quatre policiers militaires à des peines d'emprisonnement pour le meurtre d'Ademir Barbosa Correia et faire part de votre préoccupation concernant le fait que, selon certaines informations, ces hommes ont été réintégrés dans leurs fonctions au sein de la police militaire de Bahia en attendant que leur appel soit examiné ;

– demander à être tenu informé de l'évolution de la procédure.

À qui adresser vos appels :

(Gouverneur de l'État de Bahia)

Exmo. Sr. Governador do Estado da Bahia  
Sr. Antonio José Inbassahy da Silva  
Palacio de Ondina  
Av. Luiz Vianna Filho  
Centro Administrativo  
40.000 Salvador, BA, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur)

(Procureur général de l'État)  
Exmo. Sr. Procurador Geral de Justiça do Estado da Bahia  
Procuradoria Geral de Justiça  
Plaza Campo Grande 382  
40.120 Salvador, BA, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur le Procureur général)

(Secrétaire d'État à la Sécurité publique)  
Exmo. Sr. Secretario de Segurança Pública do Estado da Bahia  
Sr. Sérgio Alexandre Menezes Flabib  
Secretaria de Segurança Pública  
Praça Piedad, S/N  
40.000 Salvador, BA, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur)

Envoyez une copie de vos appels au :  
(Centre des droits de l'enfant et de l'adolescent)  
Centro de Defesa dos Direitos da Criança e do Adolescente da Bahia  
Rua Conceição da Praia 32  
Comércio  
40.000 Salvador, BA, Brésil

5. Les "disparus" de Magé, les mères d'Alcari et Edmécia da Silva Euzébio (État de Rio de Janeiro)  
Viviane Rocha da Silva, treize ans.  
Udson de Oliveira, seize ans.  
Christiane Souza Leite, seize ans.  
Edson Souza Costa, seize ans.  
Antônio Carlos da Silva, dix-sept ans.  
Luiz Henrique da Silva Euzébio, dix-sept ans.  
Rosana Souza Santos, dix-huit ans.  
Wallae do Nascimento, dix-huit ans.  
Moisés Santos Cruz, vingt-sept ans.  
Luiz Carlos Vasconcelos de Deus, trente et un ans.  
Edio do Nascimento, quarante et un ans.

Le 26 juillet 1990, 11 personnes, dont cinq mineurs, ont été enlevés par un groupe d'hommes armés dans une ferme de Magé (État de Rio de Janeiro). Quatre ans plus tard, au moment d'écrire ces lignes, les corps de ces personnes n'ont toujours pas été retrouvés. Pour ce motif, aucune action en justice n'a été intentée.

Le service de renseignements de la police militaire avait toutefois identifié les ravisseurs : il s'agit de membres du 9<sup>e</sup> bataillon de la police militaire de Rocha Miranda (État de Rio de Janeiro), ainsi que de policiers appartenant à la division chargée des vols de cargaisons (DRFC) et rattachés au poste de police n° 39 de Pavuna (Rio de Janeiro). Selon le rapport de police, les policiers militaires avaient extorqué de l'argent à certaines des personnes qu'ils ont enlevés par la suite.

Les mères des "disparus" de Magé, qui ont activement fait campagne pour qu'une enquête exhaustive soit menée sur ces événements, ont été à maintes reprises victimes de menaces de mort et de

manœuvres de harcèlement de la part de membres de la police militaire patrouillant dans le bidonville où elles vivent : la favela d'Acari. De telles méthodes ont finalement conduit au meurtre de l'une de ces mères, Edmécia da Silva Euzébio, tuée à Rio de Janeiro.

Dans l'après-midi du 15 janvier 1993, Edmécia da Silva Euzébio et une de ses amies, Shçila da Conceição, se promenaient dans le centre de Rio de Janeiro quand elles se sont rendues compte que deux inconnus les suivaient dans une voiture. Les deux femmes ont alors tenté de se sauver, mais les occupants de la voiture sortant de leur véhicule leur ont couru après. Fugant, semble-t-il, appelé Edmécia da Silva Euzébio par son nom, ils ont abattu les deux femmes. Les tueurs ont ensuite regagné en courant leur véhicule et se sont enfuis. Quelques jours plus tôt, Edmécia da Silva Euzébio avait témoigné devant un tribunal, mettant en cause la police dans l'affaire des "disparus" de Magé. Parmi les personnes inculpées du meurtre de 21 habitants de la favela de Vigário Geral (Rio de Janeiro) en septembre 1993 [voir plus haut], certaines avaient déjà été signalées comme suspectes dans le premier rapport du service de renseignements de la police militaire portant sur les "disparitions" de Magé survenues en 1990. Au cours de l'enquête sur les événements de Vigário Geral, plusieurs fouilles ont été effectuées pour tenter de retrouver les corps des 11 de Magé – fouilles qui, à la date de juillet 1994, étaient demeurées vaines.

Veuillez écrire aux autorités pour :

- faire part de votre préoccupation concernant la "disparition" des 11 de Magé survenues en juillet 1990 et le meurtre d'Edmécia da Silva Euzébio commis en janvier 1993 ;
- demander si l'enquête menée sur le massacre de Vigário Geral en septembre 1993 a fait apparaître de nouveaux éléments relatifs à la localisation des corps des 11 personnes enlevées à Magé ou à l'identification de leurs ravisseurs ;
- demander instamment que toutes les mesures soient prises afin de garantir la sécurité des "Mères d'Acari", qui mènent une campagne pour connaître la vérité sur le sort de leurs proches ;
- demander instamment que tous les responsables des "disparitions" et du meurtre d'Edmécia da Silva Euzébio et de Shçila da Conceição soient traduits en justice sans délai.

À qui adresser vos appels :

(Gouverneur de l'État)

Exmo. Sr. Governador do Estado de Rio de Janeiro

Sr. Nilo Batista

Palácio Guanabara

Rua Pinheiro Machado s/n

22.231 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur)

(Procureur général de l'État)

Exmo. Dr. Antônio Carlos Biscaia

Procurador Geral de Justiça do Estado de Rio de Janeiro

Procuradoria Geral de Justiça do Estado de Rio de Janeiro

Av. Nilo Pesanha 12, 2 andar

22.020 Centro, Rio de Janeiro, RJ, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur le Procureur général)

(Secrétaire de la police civile)

Exmo. Sr. Secretário de Segurança Pública do Estado de Rio de Janeiro

Sr. Mário Covas

Rua Barão de Itambi

N° 60, 9 andar, Botafogo

22.231 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur)

Envoyez une copie de vos appels à :  
(organisation non gouvernementale)  
Centro de Articulação de Populações Marginalizadas  
Rua Da Lapa 200, Sala 509  
20.021 Centro, Rio de Janeiro, RJ, Brésil

(Journal)  
Jornal O Dia  
Rua de Riachuelo 359, 5 andar  
20.235-900 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

#### 4. Des adolescents tués à Bras da Pina (Rio de Janeiro)

Le 18 juin 1994, trois adolescents ont été retrouvés morts sur les marches d'une église de Rio de Janeiro : deux filles et un garçon âgés de douze à quinze ans, dont les corps à moitié nus ont été découverts tôt le matin du samedi 18 juin devant l'église Santa Cecília, dans le quartier de Bras da Pina (zone nord de Rio de Janeiro). Les corps avaient été disposés de telle façon qu'ils formaient une croix sur le macadam. Le garçon avait les mains liées dans le dos. Les trois corps présentaient des blessures par balles à la tête, à la poitrine et aux membres. D'après la police, les adolescents avaient été tués dans un autre quartier de la ville, puis transportés jusqu'à l'église, où ils avaient été abandonnés. Selon certaines informations, ces adolescents étaient les dixièmes victimes d'exécutions extrajudiciaires perpétrées à la manière des escadrons de la mort depuis le début de 1994 dans les quartiers de Cordovil, de Bras da Pina et de Vila da Penha (Rio de Janeiro). Parmi les autres victimes figureraient des prostituées, des mendiants et des handicapés mentaux. Trois jours à peine avant la découverte des corps de ces adolescents, un homme de trente ans avait été tué sur les marches de la même église. Depuis le début de l'année, plusieurs autres corps ont été retrouvés aux alentours de cet édifice. Un habitant du voisinage aurait déclaré : « Notre rue est devenue un cimetière. »

Veuillez écrire aux autorités pour :

- exprimer votre préoccupation concernant le meurtre de deux filles – Elaine Cristina de Alencar et Maria Cristina Felix da Silva – et d'un garçon âgés de douze à quinze ans, dont les corps ont été retrouvés devant l'église Santa Cecília, dans le quartier de Bras da Pina (Rio de Janeiro), dans des circonstances laissant à penser que ces adolescents ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ;
- indiquer qu'à votre connaissance plusieurs autres corps ont été découverts dans des circonstances similaires, devant la même église, en 1994 ;
- demander qu'une enquête impartiale et approfondie soit ouverte sur cette affaire, ainsi que sur les autres affaires survenues dans le quartier, et que tous les responsables soient traduits en justice.

À qui adresser vos appels :

(Gouverneur de l'État)

Exmo. Sr. Governador do Estado de Rio de Janeiro

Sr. Nilo Batista

Palácio Guanabara

Rua Pinheiro Machado s/n

22.231 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur)

(Procureur général de l'État)

Exmo. Dr. Antônio Carlos Biscaia

Procurador Geral de Justiça do Estado de Rio de Janeiro

Procuradoria Geral de Justiça

Av. Nilo Pesanha 12, 2 andar

22.020 Centro, Rio de Janeiro, RJ, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur le Procureur général)

(Secrétaire de la police civile)  
Exmo. Sr. Secretário de Segurança Pública do Estado de Rio de Janeiro  
Sr. Mário Covas  
Rua Barão de Itambi  
N° 60, 9 andar, Botafogo  
22.231 Rio de Janeiro, RJ, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur)

Envoyez une copie de vos appels à :  
(organisation non gouvernementale)  
Centro de Articulação de Populações Marginalizadas  
Rua Da Lapa 200, Sala 809  
20.021 Centro, Rio de Janeiro, RJ, Brésil

(Journal)  
Jornal O Dia  
Rua de Riachuelo 359, 5 andar  
20.235-900 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

## 5. Lynchages

### 5.1. Matupá (État du Mato Grosso)

Le cas de trois voleurs lynchés à Matupá (État du Mato Grosso) a mis en lumière de façon saisissante la complicité de certains personnages officiels dans ce genre d'affaires. La scène a été filmée en vidéo par un caméraman amateur. Les événements se sont produits en novembre 1990. Le film vidéo, ultérieurement diffusé par les télévisions nationales et internationales, montre la police en train de négocier avec trois voleurs qui détiennent une famille en otage. Le policier en charge de l'opération certifie à plusieurs reprises aux voleurs qu'ils ne seront pas tués s'ils se rendent et libèrent les otages. Les trois hommes finissent par relâcher les otages sains et saufs et sont poussés dans un véhicule de police. Le policier responsable semble ravi. Dans la scène suivante, on découvre un endroit aux abords de la ville. Les trois voleurs, apparemment inconscients, sont entassés les uns sur les autres, entourés de nombreuses personnes, dont des policiers, deux conseillers municipaux et des hommes d'affaires de la région. Soudain, les voleurs prennent feu. L'un d'eux s'agite convulsivement tandis que la foule l'accable d'injures. Le supplicé demande grâce et hurle que c'est un policier qui a commandité le vol.

Selon le procureur de l'État du Mato Grosso, les policiers ont tiré et blessé les voleurs avant de les livrer à la foule. Après quoi, ils se sont cantonnés dans un rôle d'observateur, tandis que les trois hommes étaient battus puis brûlés. Bien que 24 personnes aient été inculpées d'homicide, il semble que les policiers impliqués dans cette affaire soient toujours en fonction. La procédure judiciaire traîne en longueur. En effet, peu de progrès ont été enregistrés en quatre ans. Le policier responsable de l'opération qui a abouti au lynchage aurait été promu depuis les faits.

Veuillez écrire aux autorités pour :

- demander à être tenu informé de l'évolution de la procédure judiciaire relative au lynchage de trois voleurs survenu dans la ville de Matupá (État du Mato Grosso), en novembre 1990 ;
- dire qu'à votre connaissance 24 personnes ont fait l'objet d'une inculpation, tout en



exprimant votre préoccupation concernant le fait que, dans cette affaire tristement célèbre pour son caractère répugnant, il semble que la procédure judiciaire n'ait pas progressé ;

– demander si tous les membres de la police impliqués dans ce lynchage ont été suspendus de leurs fonctions en attendant les conclusions de la procédure judiciaire.

À qui adresser vos appels :

(Gouverneur de l'État)

Exmo. Sr. Governador do Estado de Mato Grosso

Sr. Jaime Campos

Palacio Paiguas

Centro Político e Administrativo

78.000 Cuiabá, MT, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur)

(Procureur général de l'État)

Exmo. Sr. Procurador Geral de Justiça do Estado de Mato Grosso

Procuradoria Geral de Justiça

Centro Político e Administrativo

Prédio de Secretaria de Justiça

78.000 Cuiabá, MT, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur le Procureur général)

(Secrétaire d'État à la Sécurité publique)

Exmo. Sr. Secretário de Segurança Pública do Estado de Mato Grosso

Secretaria de Segurança Pública

Sr. Osear Travassos

Centro Político e Administrativo

78.000 Cuiabá, MT, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur)

Envoyez une copie de vos appels à :  
(centre local de défense des droits de l'homme)  
Centro de Direitos Humanos  
Henrique Trindade  
Caixa Postal 884  
Praça Rosario  
Cuiabá, MT, Brésil

## 5.2. Olaria (Rio de Janeiro)

Quand certaines personnes se chargent de faire justice elles-mêmes, il est fréquent que des innocents paient de leur vie pour des crimes commis par d'autres. Les victimes sont généralement pauvres. Le 3 juillet 1993, trois jeunes gens ont été brûlés vifs par une foule de quelque 300 personnes à Olaria, un faubourg de Rio de Janeiro. Le bruit avait couru dans le quartier qu'ils avaient agressé une femme dans un autobus. Les trois jeunes gens – Marcus Vitorino Costa dos Santos, Carlos Henrique Aguiar dos Santos et Cláudio Marcio Pereira da Silva –, âgés de quinze ans, ont été enroulés par la foule et abominablement torturés durant plus d'une heure avant d'être brûlés. Des investigations ultérieures n'ont toutefois pas permis d'établir que ces jeunes avaient réellement commis l'agression qui leur avait valu d'être lynchés. Aucun d'eux n'avait un casier judiciaire.

Veuillez écrire aux autorités pour :

- exprimer votre préoccupation concernant le lynchage de Marcus Vitorino Costa dos Santos, de Carlos Henrique Aguiar dos Santos et de Cláudio Marcio Pereira da Silva à Olaria (Rio de Janeiro), le 3 juillet 1993 ;
- demander si une enquête a été ouverte afin de déterminer les responsabilités, en demandant aussi pourquoi les forces de police ne sont pas intervenues plus tôt pour faire cesser le lynchage ;
- demander si ces homicides ont donné lieu à des inculpations.

À qui adresser vos appels :

(Gouverneur de l'État)  
Exmo. Sr. Governador do Estado de Rio de Janeiro  
Sr. Nilo Batista  
Palácio Guanabara  
Rua Pinheiro Machado s/n  
22.231 Rio de Janeiro, RJ, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur)

(Secrétaire de la police civile)

Exmo. Sr. Secretário de Segurança Pública do Estado de Rio de Janeiro  
Sr. Mário Covas  
Rua Barão de Itambi  
N° 60, 9 andar, Botafogo  
22.231 Rio de Janeiro, RJ, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur)

(Procureur général de l'État)  
Exmo. Dr. Antônio Carlos Biscaia  
Procurador Geral de Justiça do Estado de Rio de Janeiro  
Procuradoria Geral de Justiça  
Av. Nilo Pezanha 12, 2 andar  
22-020 Centro, Rio de Janeiro, RJ, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur le Procureur général)

Envoyez une copie de vos appels à :  
(organisation non gouvernementale)  
Centro de Articulação de Populações Marginalizadas  
Rua Da Lapa 200, Sala 309  
20.021 Centro, Rio de Janeiro, RJ, Brésil

(Journal)  
Jornal O Dia  
Rua de Riachuelo 359, 5 andar  
20.255-900 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

#### 6. Le massacre de Candelária (Rio de Janeiro)

Paulo Roberto de Oliveira, ("Pimpolho"), dix ans.  
Anderson de Oliveira Pereira, ("Caolho"), treize ans.  
Marcelo Candido de Jesus, ("Caraca"), quatorze ans.  
Valdevino Miguel de Almeida, ("Nogento"), dix-sept ans.  
"Gambazinho", dix-sept ans.  
Leandro Santos da Conceição, ("Linguado").  
Paulo José da Silva, ("Paulinho"), dix-huit ans.  
Marcos Antônio Alves da Silva, ("Ruço"), vingt ans.

Tôt le matin du 23 juillet 1993, deux voitures se sont arrêtées devant un groupe d'une cinquantaine d'enfants des rues en train de dormir à même le sol à côté de l'église de Candelária, en plein centre de Rio de Janeiro. Les portières se sont ouvertes, des hommes auraient demandé si les enfants avaient faim, puis auraient appelé "Comê Gato/Ruço", le plus âgé des garçons assoupis devant l'église. "Ruço" ayant répondu à l'appel de son nom, un groupe de tueurs, dont certains portaient une eagoule, ont ouvert le feu. Quatre garçons sont morts sur le coup, un cinquième a été blessé puis achevé alors qu'il tentait de s'enfuir. Deux autres garçons ont été touchés par des balles dans les jardins avoisinants du Musée d'art moderne. Wagner dos Santos a été blessé à la jambe. Marcos Antônio Alves da Silva, dit "Ruço", est mort le 27 juillet après avoir passé quatre jours dans le coma. D'autres enfants auraient également été blessés le matin du 23 juillet.

D'après les témoignages des survivants du massacre, les tueurs auraient affirmé être membres de la police. Le jour précédant la tuerie, un jeune avait été arrêté parce qu'il respirait de la colle. En réaction, les enfants avaient jeté des pierres contre une voiture de la police militaire, blessant un policier. Les enfants ont déclaré avoir été menacés par les policiers militaires, lesquels auraient dit qu'ils « viendraient la nuit pour s'occuper d'eux ».

En réponse aux appels lancés immédiatement par Amnesty International pour qu'une enquête approfondie soit menée et que les responsables soient traduits en justice, le ministre des Relations extérieures par intérim avait déclaré que le président de la République, Itamar Franco, condamnait ce crime et avait invité le ministre de la Justice à user de tous les moyens à sa disposition pour déférer les auteurs du massacre à la justice. Le président, accompagné du ministre de la Justice, s'était rendu à Rio pour s'entretenir avec les autorités de l'État des mesures qu'elles comptaient prendre afin d'éclaircir les circonstances de cette tuerie. Le ministre de la Justice avait alors annoncé que la police fédérale allait ouvrir une enquête sur les activités des escadrons de la mort dans

l'État de Rio de Janeiro et dans d'autres. Trois membres de la police militaire ont été arrêtés après avoir été identifiés par des survivants du massacre, puis inculpés d'homicide.

Amnesty International demeure préoccupée par la sécurité des enfants témoins du massacre. Huit des survivants ont été hébergés provisoirement dans un "abri pour témoins", mais ils ne bénéficient plus actuellement de cette protection. Plus de 40 autres enfants ayant survécu au massacre ont été laissés livrés à eux-mêmes dans les rues, où Amnesty International estime qu'ils courent le risque d'être victimes d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par des membres des forces de sécurité. Des enfants présents à Candelária la nuit du massacre ont à diverses reprises reçu des menaces de mort, dont certaines émaneraient de membres de la police militaire. Pas plus les autorités municipales que celles de l'État ne se sont jusqu'à présent engagées à garantir à ces enfants une protection à long terme ni à leur fournir un hébergement adapté aux besoins spécifiques des enfants des rues.

Immédiatement après le massacre de Candelária, le ministère public fédéral et le ministère public de l'État de Rio de Janeiro ont ouvert une enquête civile publique afin de déterminer si l'État de Rio de Janeiro appliquait la loi relative aux droits de l'enfant et de l'adolescent, notamment en ce qui concerne la prise en charge des enfants dans l'État. Le 17 janvier 1994, les deux ministères publics ont soumis leurs conclusions, assorties d'une série de recommandations, aux autorités municipales et de l'État en demandant qu'elles y répondent avant le 18 février au plus tard. En théorie, si les autorités compétentes ne proposent aucun plan d'action visant à mettre en œuvre ces recommandations, les ministères publics sont en mesure d'engager une action judiciaire afin de les faire appliquer. En juillet 1994, toutefois, rien ne permettait d'affirmer que les recommandations émises à l'issue de l'enquête civile publique avaient été mises en œuvre.

Veuillez écrire aux autorités pour :

- demander à être tenu informé de l'évolution de la procédure judiciaire concernant le massacre de Candelária, en demandant également si d'autres personnes ont fait l'objet d'une inculpation pour leur participation à cette tuerie ;
- exprimer votre préoccupation concernant le fait que les autorités municipales et de l'État ne protègent pas les enfants témoins du massacre et quant au fait que plus d'une quarantaine de ces enfants sont toujours dans les rues, où ils ont reçu des menaces de mort, lesquelles émaneraient de membres de la police militaire ;
- demander instamment que toutes les mesures soient prises pour garantir la protection des enfants témoins du massacre et leur fournir un abri sûr, adapté aux besoins spécifiques des enfants des rues ;
- demander à être informé des mesures adoptées pour mettre en œuvre les recommandations émises à l'issue de l'enquête civile publique et qui visent à faire appliquer la loi relative aux droits de l'enfant et de l'adolescent à Rio de Janeiro.

À qui adresser vos appels :

(Gouverneur de l'État)

Exmo. Sr. Governador do Estado de Rio de Janeiro

Sr. Nilo Batista

Palácio Guanabara

Rua Pinheiro Machado s/n

22.251 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur)

(Procureur général de l'État)

Exmo. Dr. Antônio Carlos Biscaia

Procurador Geral de Justiça do Estado de Rio de Janeiro

Procuradoria Geral de Justiça

Av. Nilo Pesanha 12, 2 andar

22.020 Centro, Rio de Janeiro, RJ, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur le Procureur général)

(Secrétaire de la police civile)  
Exmo. Sr. Secretário de Segurança Pública do Estado de Rio de Janeiro  
Sr. Mário Covas  
Rua Barão de Itambi  
N° 60, 9 andar, Botafogo  
22.231 Rio de Janeiro, RJ, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur)

(Maire de la ville de Rio)  
Exmo. Sr. Prefeito da Cidade de Rio de Janeiro  
Sr Cesar Maia  
Prefeitura do Rio de Janeiro  
Rua Afonso Cavalcante 455  
Cidade Nova, Rio de Janeiro, RJ, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur le Maire)

Envoyez une copie de vos appels à :  
(Centre de défense des droits de l'enfant et de l'adolescent)  
Centro de Defesa dos Direitos da Criança e do Adolescente  
Rua Evarista Veziga 25, 1803  
20.100 Centro, Rio de Janeiro, RJ, Brésil

(Journal)  
Jornal O Dia  
Rua de Riachuelo 359, 5 andar  
20.235-900 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

7. Edson de Almeida  
(São Paulo)

Le 22 mars 1994, Edson de Almeida a été arrêté, avec un ami, par des membres de la police militaire de Praça da Sé, dans le centre de São Paulo. Soupçonnés d'avoir volé une montre, les deux garçons ont été emmenés au poste de police n° 1. Edson est toutefois parvenu à s'enfuir. D'après la déclaration de son ami, il a été ramené au poste de police environ un quart d'heure plus tard par les mêmes policiers qui l'avaient précédemment interpellé. Selon cet ami, Edson présentait alors des traces manifestes de coups. Il crachait du sang et l'un des doigts de sa main droite semblait cassé. Un peu plus tard, Edson a été conduit par la police dans un établissement pour jeunes délinquants, dépendant de l'État et géré par la Fondation brésilienne pour la protection des mineurs (FEBEM). L'ami d'Edson a déclaré avoir reçu ce dernier le soir suivant : il gémissait et demandait à être transféré à l'infirmerie. Environ une demi-heure plus tard, Edson a réintégré sa cellule et a dit à son ami que les gardiens l'avaient à nouveau battu et qu'il n'avait reçu aucuns soins médicaux. Sa mère est allée lui rendre visite le 27 mars ; elle a déclaré que son fils était alors au plus mal et qu'il présentait des contusions aux bras, aux genoux, au thorax et dans le bas-ventre. Edson a confié à sa mère qu'il urinait et crachait du sang et qu'il était incapable d'avalier de la nourriture. Il a ajouté qu'il avait été passé à tabac par des policiers militaires, ainsi que par des surveillants. Sa mère a alors demandé avec insistance qu'il soit conduit à l'hôpital, mais les gardiens ne l'ont pas autorisé à accompagner Edson, arguant que « la place d'une mère n'est pas dans une voiture de justice ». Elle est retournée chez elle où, plus tard dans la soirée, elle a été informée par un employé de la FEBEM que son fils était mort à l'hôpital, probablement du SIDA. Lorsqu'elle est allée réclamer le corps d'Edson, la pauvre femme s'est vu renvoyer dans quatre lieux différents à travers la ville avant qu'il

soit fait droit à sa demande.

Veuillez écrire aux autorités pour :

- demander à être tenu informé de l'évolution de l'enquête sur la mort d'Edson de Almeida, lequel aurait été maltraité par la police militaire et des membres du personnel de la FEBEM en mars 1994 ;
- demander si des poursuites seront engagées contre les responsables ;
- rappeler qu'Amnesty International a appris, de ces mêmes autorités, qu'à la suite d'une émeute survenue à la FEBEM en mars 1993, et au cours de laquelle 53 enfants au moins avaient été blessés, un certain nombre d'employés de cette institution devaient aller suivre un cours de recyclage conçu par l'UNICEF. Demandez combien d'employés ont jusqu'à présent suivi ce cours et si une diminution du nombre de plaintes pour mauvais traitements a été enregistrée dans cet établissement.

À qui adresser vos appels :

(Gouverneur de l'État)

Exmo. Sr. Governador do Estado de São Paulo

Sr. Luiz Antônio Flury

Palácio dos Bandeirantes

Av. Morumbi s/n

05.598 São Paulo, SP, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur)

(Secrétairerie d'État à l'Enfance, à la Famille et à la Protection sociale)

Exma. Sra Rosmary Corrêa

Secretaria da Criança, Família e Bem-Estar Social

1052 Av Bela Cintra

Consolação

01.415-000 São Paulo, SP, Brésil

(Formule d'appel : Madame)

(Secrétairerie d'État à la Sécurité publique)

Exmo. Sr. Secretário de Segurança Pública do Estado de São Paulo

Dr Odir Porto

Secretaria de Segurança Pública

Av. Higienópolis 758

01.258 São Paulo, SP, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur)

Envoyez une copie de vos appels à :

(Service de protection de l'enfance et de la jeunesse)

Promotória da Infância e da Juventude

Rua Libero Badaró 600, 12 andar,

01.008-908 São Paulo, SP, Brésil

## 8. Torture dans l'État de Ceará

Le 12 avril 1993, la Commission des droits de l'homme de la section de l'État de Ceará de l'ordre des avocats brésiliens a surpris des policiers en train de torturer Antônio Ferreira Braga, un suspect de droit commun, dans le commissariat chargé des affaires de vol. L'homme, enveloppé dans un tapis de manière à ce que les coups ne laissent pas de traces, était frappé avec une matraque en bois. Il a déclaré qu'il avait été auparavant à moitié étouffé par la chambre à air d'un pneu de voiture qu'on avait appliqué sur son visage. La commission a en outre découvert tout un stock d'instruments de torture.

La section locale de l'ordre des avocats brésiliens a publié en juin 1993 un rapport sur 20 cas de torture survenus dans l'État de Ceará, dont deux s'étaient soldés par la mort en garde à vue des victimes. Le rapport conclut que la torture fait partie des « méthodes policières d'enquête ». Il fait également état de la troublante impunité dont jouissent en permanence les tortionnaires. Les policiers précédemment accusés, parfois à différentes reprises, de recourir à la torture sont autorisés à continuer d'occuper leurs fonctions et le ministère public ne procède pas à de véritables investigations concernant les plaintes à leur encontre.

Le cas d'Edmundo dos Santos da Silva, extrait de ce rapport, vient illustrer de façon frappante cet état de choses. Cet homme a eu la main cassée, est devenu aveugle d'un œil et impotent après avoir, semble-t-il, été torturé par la police en mai 1991. Une plainte officielle, étayée par des certificats médicaux, a été déposée le même mois auprès des services du procureur général de l'État de Ceará. L'enquête ouverte subséquemment n'a cependant jamais abouti, au motif que les personnes en cause refusaient de coopérer. Une nouvelle enquête a débuté en 1993, sous l'autorité d'un nouveau secrétaire d'État à la Sécurité publique. Les policiers ont toutefois continué de menacer Edmundo dos Santos da Silva et deux autres victimes, Carlos Francisco de Souza et José Dorval Ferreira Souza. Le directeur de la discipline du corps des inspecteurs de police a demandé que 13 policiers soient suspendus de leurs fonctions, mais il semble que le secrétaire d'État à la Sécurité publique n'ait pas donné suite à cette requête.

Les premières conclusions de la commission d'enquête ont entraîné une réaction de la part des autorités : un certain nombre de policiers auraient été suspendus ou destitués, le secrétaire d'État à la Sécurité publique de l'époque a été limogé, le Code de la police civile a été révisé et un nouveau Conseil de sécurité de l'État a été mis en place. Toutefois, selon des informations reçues par Amnesty International, en juin 1994 et sur les 20 dossiers de torture soumis aux autorités par l'ordre des avocats brésiliens, deux avaient conduit à la destitution des policiers mis en cause, trois étaient en cours d'examen devant le Conseil de discipline de la police, un ou deux « avaient disparu » du bureau du Secrétariat d'État à la Sécurité publique, quatre se trouvaient dans les services du procureur général et neuf n'avaient donné lieu à aucune enquête.

Veuillez écrire aux autorités pour :

- exprimer votre préoccupation concernant les conclusions du rapport établi par l'ordre des avocats brésiliens sur le recours à la torture dans les postes de police de Fortaleza (État de Ceará) ;
- dire qu'à votre connaissance, à la suite du rapport de l'ordre des avocats brésiliens, un certain nombre de changements ont été opérés au sein des forces de police de Fortaleza ;
- faire part toutefois de votre inquiétude devant le fait que, sur vingt dossiers de torture soumis aux autorités, deux seulement ont été conclus et que neuf affaires semblent n'avoir donné lieu à aucune enquête ;
- demander instamment que toutes les mesures soient prises, afin de mettre définitivement un terme au recours à la torture par la police de l'État de Ceará et pour déférer à la justice toutes les personnes tenues pour responsables de tels agissements.

À qui adresser vos appels :

(Gouverneur de l'État)

Exmo. Sr. Governador do Estado de Ceará

Sr. Ciro Ferreira Gomes

Centro Administrativo, Gov.  
Virgílio Tavora, Cambéda  
60.820 Fortaleza, CE, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur)

(Procureur général de l'État)  
Exmo. Sr. Procurador Geral de Justiça do Estado de Ceará  
Procuradoria Geral de Justiça  
Rua Silva Paulist 324  
60.120 Fortaleza, CE, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur le Procureur général)

(Secrétaire d'État à la Sécurité publique)  
Exmo. Sr. Secretário de Segurança Pública do Estado de Ceará  
Sr. Francisco Quintino Farias  
Edifício da Polícia, 3 andar  
60.055 Fortaleza, CE, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur)

Envoyez une copie de vos appels à :  
(section locale de l'ordre des avocats)  
Comissão de Direitos Humanos Ordem dos Advogados Seção do Ceará  
Ed. Prot. Luis Cruz de Vasconcelos  
Av. Pontes Vieira 2666  
Caixa Postal 876  
60.130 Fortaleza, CE, Brésil

(Journal local)  
O Povo  
Av. Aguanambi 282  
Rua Joaquim Tavora  
60.055-402 Fortaleza, CE, Brésil



9. Mauvais traitements  
et mort en détention  
dans l'État de São Paulo

Le 22 avril 1992, Luiz Alexandre da Silva, maçon, a été arrêté par la police militaire à proximité de son domicile, à Itapevi (État de São Paulo). Trois heures plus tard, il a été conduit au poste de police – civile – d'Itapevi, où il est mort peu après. L'autopsie pratiquée par l'Institut médico-légal aurait révélé la présence de contusions multiples, de blessures superficielles sur les membres et d'une importante hémorragie interne causée par une rupture des artères coronaires et d'autres vaisseaux importants. La police a ouvert une enquête sur cette affaire, enquête qui, à la connaissance d'Amnesty International, n'a enregistré aucun progrès.

Autre cas, celui de José Pereira de Araujo. Cet homme est décédé en 1991, après avoir, semble-t-il, été sauvagement passé à tabac par des membres de la police militaire. Il serait mort des suites de ses blessures. José Pereira de Araujo avait été arrêté le 23 avril 1991 par des membres de la 1<sup>re</sup> compagnie du 14<sup>e</sup> bataillon de la police militaire de São Paulo. Il aurait été ivre et armé d'un couteau au moment de son arrestation. Selon le rapport officiel de la police, José Pereira de Araujo s'est blessé lui-même en se frappant la tête à coups répétés contre les barreaux du véhicule de police. Les policiers ont déclaré l'avoir alors emmené à l'hôpital pour y être dessoulé et n'avoir appris que plus tard son décès dans le service des urgences. Plusieurs témoins ont toutefois affirmé que José Pereira de Araujo n'avait pas d'arme, qu'il n'avait offert aucune résistance et que, malgré tout, il avait été projeté à terre, frappé à coups de pied et sauvagement battu par au moins huit policiers. Il avait ensuite été jeté dans le véhicule de police, sa tête heurtant les barreaux. En dépit de l'ouverture d'une enquête de police et de l'identification par des témoins de quatre policiers, personne jusqu'à présent n'a été inculpé de la mort de José Pereira de Araujo.

Veuillez écrire aux autorités pour :

- faire part de votre préoccupation concernant la mort en détention à Itapevi de Luiz Alexandre da Silva, apparemment décédé des suites de tortures le 22 avril 1992, et la mort de José Pereira de Araujo en avril 1991 après qu'il eut été, semble-t-il, sauvagement battu par des membres de la 1<sup>re</sup> compagnie du 14<sup>e</sup> bataillon de la police militaire de São Paulo ;
- demander si des enquêtes approfondies sur ces deux affaires ont été menées et quelles en sont les conclusions.

À qui adresser vos appels :

(Gouverneur de l'État)

Exmo. Sr. Governador do Estado de São Paulo

Sr. Luiz Antônio Fleury

Palácio dos Bandeirantes

Av. Morumbi s/n

05.598 São Paulo, SP, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur)

(Secrétaire d'État à la Sécurité publique)

Exmo. Sr. Secretário de Segurança Pública do Estado de São Paulo

Dr Odir Porto

Secretaria de Segurança Pública

Av. Higienópolis 758

01.238 São Paulo, SP, Brésil

(Formule d'appel : Monsieur)

Envoyez une copie de vos appels au :  
(frère de José Pereira de Araujo)  
Sr. Osvaldo Pereira de Araujo  
Rua Orquidia 632  
Jardim das Flores  
06.110 Osasco, SP, Brésil

10. Torture  
dans l'État de Rio de Janeiro :  
Miriam Peres Medeiros

Des femmes ont également été torturées par la police. Le 23 juillet 1991, Miriam Peres Medeiros a été emmenée au poste de police de Quirimados (État de Rio de Janeiro) pour y être interrogée à propos d'un vol. Elle a déclaré qu'au cours de son interrogatoire des policiers l'avaient insultée, lui avaient fait subir des sévices sexuels, avaient voulu la forcer à pratiquer une fellation, l'avaient battue et soumise à des décharges électriques. Elle a été relâchée un peu plus tard le même jour, sans inculpation.

Amnesty International ayant fait part de sa préoccupation concernant cette affaire, une enquête de police a été ouverte. Elle a conduit à l'inculpation d'un policier, poursuivi pour attentat à la pudeur. À la connaissance de l'Organisation, toutefois, cet homme n'a toujours pas été jugé.

En 1992, le gouvernement de l'État de Rio de Janeiro a établi un commissariat de police chargé d'enquêter sur la torture et les abus de pouvoir (Delegacia Especial de Tortura e Abuso de Autoridade).

Veuillez écrire aux autorités pour :

- dire l'intérêt que vous portez à l'établissement d'un commissariat de police chargé d'enquêter sur les plaintes pour torture dans l'État de Rio de Janeiro ;
- demander des informations sur le nombre de cas ayant déjà fait l'objet d'une enquête depuis l'ouverture de ce commissariat, ainsi que sur le nombre de policiers inculpés d'abus de pouvoir ou poursuivis pour coups et blessures à l'encontre de citoyens ;
- demander si des progrès ont été enregistrés concernant le procès du policier inculpé d'attentat à la pudeur contre la personne de Miriam Peres Medeiros, le 23 juillet 1991, à Quirimados (État de Rio de Janeiro).

À qui adresser vos appels :  
(Gouverneur de l'État)  
Exmo. Sr. Governador do Estado de Rio de Janeiro  
Sr. Nilo Batista  
Palácio Guanabara  
Rua Pinheiro Machado s/n  
22.251 Rio de Janeiro, RJ, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur)

(Procureur général de l'État)  
Exmo. Dr. Antônio Carlos Biscaia  
Procurador Geral de Justiça do Estado de Rio de Janeiro  
Procuradoria Geral de Justiça  
Av. Nilo Pezanha 12, 2 andar  
22.020 Centro, Rio de Janeiro, RJ, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur le Procureur général)

(Secrétaire de la police civile)  
Exmo. Sr. Secretário de Segurança Pública do Estado de Rio de Janeiro  
Sr. Mário Covas  
Rua Barão de Itambi  
N° 60, 9 andar, Botafogo  
22.231 Rio de Janeiro, RJ, Brésil  
(Formule d'appel : Monsieur)

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Beyond Despair: An Agenda for Human Rights in Brazil - Section Level Action - Appeals Cases Circular. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFRI - septembre 1994.  
Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :